

# COMITÉ DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DE ST-FERDINAND (CDPE)

375, rue Principale à Saint-Ferdinand (Québec) G0N 1N0

### RÉUNION VIRTUELLE DU 21 AVRIL 2020 - 9 H 00

#### **Présences:**

Rachelle Croteau, vice-présidente (poste n° 1) Michel Vachon, président (poste n° 3) Mario Gosselin, secrétaire-trésorier (poste n° 4) Ginette Labrie Mercier, administratrice (poste n° 6) Mario Faucher, administrateur (poste n° 7) formant quorum sous la présidence de Michel Vachon.

Clémence Nadeau, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand et Denise Grenier, secrétaire en appui au CDPE, assistent à la réunion sans droit de vote.

#### Absence motivée :

Poste vacant no 5

Guy Goupil, administrateur (poste nº 2)

# 1 Ouverture de la réunion, lecture et adoption de l'ordre du jour

La réunion est ouverte à 8 h 50 par le président, Michel Vachon

## Ordre du jour

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 12 février 2020
- 3. Correspondance
- 4. Recrutement
- 5. Paiement de factures
- 6. Nouvelle demande d'aide financière en vertu de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*
- 7. Nouvelle demande et versement de l'aide financière en vertu de la politique *Mesures* incitatives pour le secteur touristique de la municipalité de St-Ferdinand, volet 3
- 8. Esquisse des besoins des entreprises de la municipalité au regard des effets de la COVID-19, pistes d'action potentielles
- 9. Suivi des actions du comité-santé.
- 10. Orientations du CDPE Portrait socio-économique de St-Ferdinand: constats, objectifs potentiels en découlant.
- 11. Dates de la prochaine rencontre
- 12. Affaires diverses
- 13. Fermeture de la session

# 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-20 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

## 2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 12 février 2020

2020-21 Sur proposition de Mario Faucher

Que l'on adopte le procès-verbal de la session du 12 février 2020

Adopté à l'unanimité.

Procès-verbal de la session du 21 avril 2020	
Président (initiales)	Secrétaire trésorier (initiales)

### 3. Correspondance

La correspondance reçue sera traitée lors de points spécifiques de l'ordre du jour s'y rattachant.

#### 4. Recrutement

Le nom de quelques personnes qui pourraient être intéressées à joindre le CDPE ont été soulevés afin de combler le poste No 5. Les démarches de recrutement se poursuivent.

#### 5. Paiement de factures

2020-22 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier

Que le CDPE autorise le paiement des factures suivantes:

- facture n° 2020-03 de Denise Grenier pour ses honoraires de secrétariat pour la préparation et le suivi de la session virtuelle du 21 avril 2020, pour un montant de 500 \$;
- remboursement à Denise Grenier de frais de bureau (clés UBS (comité-santé), papier 8.5 x 11) pour un montant total de 25.27\$;
- remboursement à Mario Gosselin de frais de déplacement pour un aller/retour à Plessisville (rencontre avec le député Éric Lefebvre) dans le cadre du comité-santé au montant de 17,10\$;
- remboursement à Denise Grenier de frais de déplacement pour un aller/retour à Plessisville au bureau du comptable Jean Gosselin inc., pour un montant de 37.80 \$.

Le total des factures et des dépenses pour le mois de mars est de 580,17\$

Denise Grenier nous informe du solde apparaissant au Relevé de compte du 29 février 2020. Elle précise que 3 chèques étaient en circulation dans le cadre des activités régulières du CDPE et 3 chèques étaient en circulation dans le dossier éoliennes au 29 février 2020. Elle nous informe également du solde au 31 mars 2020. Elle précise que les chèques en circulation en février l'étaient également pour le mois de mars.

Adopté à l'unanimité

# 6. Nouvelle demande d'aide financière en vertu de la politique Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4

### V4-2020-08

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 12 février 2020 concernant l'achat d'une unité de condominium située au 1035 rue Principale, #301, St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat est daté du 25 octobre 2019. Le propriétaire spécifie dans sa demande que son condominium deviendra sa résidence principale après la vente de sa résidence actuelle située à Québec. Nous avons communiqué avec le propriétaire le 13 mars 2020 et sa résidence de Québec n'était pas encore vendue.

2020-23 Sur proposition de Rachelle Croteau

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il ne peut accepter la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4* puisque son condominium du 1035 rue Principale St-Ferdinand n'était pas sa résidence principale au 15 février 2020, date à laquelle la politique du volet 4 a été abolie.

Adopté à l'unanimité

Procès-verbal de la session du 21 avril 2020	
Président (initiales)	Secrétaire trésorier (initiales)

# 7. Nouvelle demande et versement de l'aide financière en vertu de la politique Mesures incitatives pour le secteur touristique de la municipalité de St-Ferdinand, volet 3

#### V3-2020-1 Manoir du Lac William

Le CDPE a reçu une demande d'aide financière pour le volet 3, *Mesures incitatives - Publicité* pour le secteur touristique de la municipalité de Saint-Ferdinand du Manoir du lac William, pour de la publicité faite en 2019.

2020-24 Sur proposition de Mario Faucher

Que le CDPE accepte la demande de subvention pour l'année 2019, du Manoir du lac William conformément aux dispositions de la politique *Mesures incitatives - Publicité pour le secteur touristique de la municipalité de Saint-Ferdinand, volet 3*, et que le CDPE autorise le versement du montant maximum de l'aide financière, soit 2500 \$.

Adopté à l'unanimité

# 8. Esquisse des besoins des entreprises de la municipalité au regard des effets de la COVID-19, pistes d'action potentielles

Une discussion a eu lieu pour trouver des idées afin d'aider les entreprises de la municipalité suite à la pandémie actuelle.

## 9. Suivi des actions du comité-santé

Un avis est toujours publié dans le bulletin municipal Le Ferdinois à l'effet que le CDPE, afin de donner un poids supplémentaire à la mise sur pied de son projet de coopérative de santé, a besoin de savoir le nombre de résidents de la municipalité qui n'ont pas de médecin de famille. Les gens concernés peuvent donner leur nom soit via Facebook ou en appelant la secrétaire du CDPE, Denise Grenier au 418-334-7834. À ce jour, nous avons reçu 46 noms de personnes n'ayant pas de médecin de famille.

# 10. Orientations possibles du CDPE - Portrait socio-économique de St-Ferdinand: constats, objectifs potentiels en découlant.

Augmenter les services et commerces dans la municipalité; réunir les gens d'affaire, source d'idées, réseautage; renseigner les possibles entrepreneurs sur les services offerts aux entreprises; faire du mentorat; poursuivre le projet du comité santé; poursuivre les action à la Villa Versant du Lac; poursuivre le volet industriel; rechercher ce qui fait que les municipalités sont dynamiques et se démarquent au plan économique; songer à des idées d'embellissement pour notre municipalité.

La rencontre prévue le 28 mai 2020, au Manoir du Lac William, avec les entrepreneurs et les représentants de quelques organismes de la municipalité afin de recueillir des idées de développement tant industriel que résidentiel afin de rendre notre municipalité plus dynamique a été reportée à une date ultérieure vue la situation actuelle de confinement.

### 11. Date de la prochaine rencontre.

La prochaine rencontre régulière du CDPE aura lieu le 19 mai 2020 à 09 h 00 et sera une rencontre virtuelle via la plateforme ZOOM.

Étant donné la situation actuelle de confinement dû à la COVID-19, l'assemblée générale annuelle du CDPE qui était prévue le 20 mai 2020 est reportée à une date ultérieure.

Procès-verbal de la session du 21 avril 2020	
Président (initiales)	Secrétaire trésorier (initiales)

Aucun point r	'a été soulevé.
13. Ferme	ture de la session
2020-25	Sur proposition de Ginette Labrie Mercier
Tous les point	s à l'ordre du jour étant épuisés, que la présente session soit levée à 12h10.  Adopté à l'unanimité
MICHEL V	

**12.** 

**Affaires diverses**